

**Arrêté du 14 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2012 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse
NOR : JUSF1301460A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles,

Vu l'arrêté du 16 janvier 2012 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPES-PJJ/FSU	Mme Maria INES M. Michel FAUJOUR Mme Natacha GRELOT Mme Nathalie CARON M. Yannick MELUC	M. Alain CYROULNIK M. François WOUTERS M. Carlos LOPEZ Mme Johanna CLEMENTE Mme Marie LAFOSSE
CGT-PJJ	Mme Isabelle AUDUREAU M. Jean-Paul BAZELLE Mme Aurore TREPP	M. Rémi TITONEL Mme Marine FICHEUX M. Thierry TAME
UNSA-SPJJ	M. Laurent HERVE Mme Catherine BERTHE	M. Vincent CORNUAULT Mme Claudine GENET

.../...

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le, 14 janvier 2013.

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Jean-Louis DAUMAS